

TRAITEMENT DES REQUÊTES – novembre 2014

ILOT 1 – CENTRE VILLE	
Demandes	Traitement
ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT	
Boulevard Jean Lacoste, avant l'immeuble n° 13, mauvaise implantation du panneau indiquant le « rétrécissement de chaussée par la droite ».	Les services compétents du Marsan Agglomération ont réinstallé ce panneau afin que ce dernier soit plus visible pour les usagers.
Boulevard Ferdinand de Candau : Le panneau « cédez le passage » destiné aux deux roues utilisant la piste cyclable unidirectionnelle n'est pas bien implanté... Il s'adresse aux automobilistes circulant sur la chaussée et non aux cycles !	Le panneau en question a été déplacé par les services compétents du Marsan Agglomération, pour une implantation plus adaptée.
Avenue Pierre Mendès France Depuis la réfection du revêtement superficiel : - il manque 1 passage piétons près du pont du 19 août - le passage piétons situé à l'angle de l'avenue de Sabres n'est pas à sa place... il convient de le réimplanter à son emplacement initial.	Il n'y a pas lieu de réaliser un passage piéton sur l'avenue Pierre Mendès France à proximité du pont. En effet, le code de la route prévoit qu'en l'absence de passage piétons à moins de 50 mètres, les piétons peuvent traverser ou manifester leur intention de traverser si les conditions de circulation des véhicules le permettent (distance du véhicule par rapport au piéton, vitesse du véhicule et visibilité permettant l'arrêt). Concernant la configuration actuelle des passages piétons du carrefour Pierre Mendès France / avenue de Sabres, ces derniers ne nécessitent pas d'être réimplantés. Les piétons respectant les feux leur étant destinés peuvent traverser les chaussées en toute sécurité.
Place Nonères : depuis la démolition de l'ancienne Clinique des Landes, absence de signalisation verticale, matérialisant le sens unique au débouché de la partie sud de la rue Adjudant Chef Clapot	Les services compétents du Marsan Agglomération ont installé un panneau « sens unique » dans la rue Henri Duparc le 4 novembre dernier .
Au 33 boulevard de l'Europe, entre la chaussée et la bande gazonnée, à chaque pluie les eaux creusent un trou qui va finir par détériorer la chaussée. Le dénivelé existant empêche par endroit le stationnement.	
Place Porte Campet Après les travaux sur le réseau d'eaux et la réfection du revêtement de chaussée... seule une partie de la signalisation horizontale a été refaite... Pourquoi pas de matérialisation des passages piétons au débouché des trois rues : rue des boulevards, rue H. Duparc et petite rue des Landes ?	
Les enduits de façade de l'immeuble sis à l'angle du Chemin de Thore et du Bd de Candau viennent d'être refaits... les plaques indicatrices de la dénomination des rues ont disparu	

<p>Avenue Colonel Rozanoff l'immeuble N° 78 est à l'abandon et semble squatté... les riverains s'inquiètent par rapport à la sécurité (incendie, hygiène...)</p>	
<p>Rue des boulevards devant le N° 14 dans l'axe de la chaussée, depuis la réfection du revêtement (en enrobé), il y a déjà plusieurs trous ; le regard d'assainissement n'a pas été remis à niveau et présente une dépression d'une dizaine de centimètre. Danger pour les cycles en particulier.</p>	
<p>Place Raymond Poincaré les signalisations horizontales, en particulier les passages piétons, ont totalement disparu.</p>	
<p>ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES</p>	
<p>ILOT 4 – HIPPODROME</p>	
<p>ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE</p>	
<p>ILOT 6 – SAINT MEDARD</p>	
<p>ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE</p>	
<p>ILOT 8 – BOURG NEUF/CROUSTE</p>	
<p>ILOT 9 – ILOT DES ARENES</p>	
<p>L'espace vert devant l'école du Pouy n'est pas suffisamment entretenu</p>	<p>Cette parcelle appartient à l'Office Public Habitat des Landes, son entretien est de leur compétence. Concernant les espaces verts communaux, et suite à la vérification sur place par un technicien du Pôle Technique, il n'a pas été observé de manquement particulier à l'entretien de ces espaces à proximité de l'école du Pouy. Pour information, la fréquence des interventions d'entretien de la part du Service des Espaces Verts est de l'ordre de quinze jours sur les espaces jardinés (plates bandes, espaces verts fleuris, ...) et de trois semaines sur les autres espaces verts.</p>